



Découvert transformé en crédit conso

Par Patrice43

Bonjour,

Ma fille a ouvert un compte, elle s'est aperçue très vite que c'était une CB avec débit différé.

Elle serait " dépensière compulsive " et a dépensé + 6000 en un mois alors qu'elle n'a aucun revenu.

Je suis également sans revenu et je ne sais pas quoi faire ?

Si elle trouve un emploi alors les saisies sur salaire seront quelque chose de l'ordre 165? + frais car le découvert sera transformé en crédit à la consommation soit +15% par mois pour un SMIC.

La banque la menace d'un FICP mais bon ce n'est pas très grave ... sauf si apport de 1300? mais nous ne les avons pas !

Nous voulons rembourser mais comment négocier tout cela ???

Est-ce possible de se déclarer en surendettement en attendant de trouver une solution ?

Merci pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

On ne se "déclare" pas en surendettement. On dépose un dossier. Au vu de la situation, votre fille doit le faire, pas la peine de creuser le déficit en attendant :

[url=https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/deposer-un-dossier-de-surendettement]https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/deposer-un-dossier-de-surendettement[/url]

Voyez ce forum qui peut l'aider à remplir le dossier :

[url=https://forum-entraide-surendettement.fr/]https://forum-entraide-surendettement.fr[/url]

Une aide médicale serait la bienvenue pour que votre fille fasse soigner son souci. Cela ne pourra qu'augmenter ses chances de voir son dossier accepté.

Par Patrice43

Bonjour:

Merci pour votre réponse;

Pour info elle avait 18 ans et je ne comprends pas pourquoi la banque lui a donné une carte à débit différé sans revenu ???

Oui elle est suivie par deux Psy pour ça et autre.

Un "certificat" pourrait bien faire avancer son dossier.

Sinon ca va être compliqué de commencer avec une telle dette.

Cordialement